



## Shon non déclarée par le vendeur

-----  
Par drope

Bonjour,

nous venons d'acquérir un bien avec des combles aménageables (specifié dans l'acte de vente) dont la hauteur sous plafond est bien de PLUS de 1.80m et dont le plancher est bien une chappe de béton. (accès par escalier existant)  
Nous désirons aménager ces combles et nous venons d'apprendre que ceux-ci sont déclarés à la mairie comme grenier et que nous ne pouvons demander une transformation de SHOB en SHON car le COS ne nous le permet pas.  
AVONS NOUS UN RECOURS SACHANT QUE TOUS LES VOISINS DE LA RESIDENCE LES ONT AMENAGES ET ONT DONC TOUS DEPASSE LE COS (cela pourrait-il faire jurisprudence)  
merci de vos réponses